



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22973
23 août 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

**NOTE VERBALE DATEE DU 22 AOUT 1991, ADRESSEE AU
SECRETAIRE GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO**

La Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note SCPC/7/91/4-1 du 3 juillet 1991, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République démocratique populaire lao se conforme strictement à l'interdiction visant la vente ou la fourniture d'armes à l'Iraq en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
